



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Réponse à l'article de presse du Journal France Guyane le 23 mars 2010 « La Région réclame 9 millions à Guyane Numérique »**

### **Délégation de Service Public « réseau régional de communications électroniques à haut débit sur la Guyane »**

Pour faire face à la carence du service public en télécommunications sur le territoire guyanais, géré par l'opérateur historique France Télécom, la Région Guyane, dès 2003, a pris l'initiative publique de mettre en place 4 stations de télécommunications satellite construites et exploitées par l'**opérateur Outremer Télécom** dans les communes et villages d'Antecume-Pata, Maripasoula, Papaïchton et Trois-Sauts. La commune de Grand-Santi a bénéficié de la même initiative portée par la C.C.O.G.

L'exploitation de ces stations, sous forme expérimentale, avait pour objectif d'apporter un service de téléphonie sur IP (transit Internet) auprès des établissements scolaires, de la mairie et des centres de santé pour développer la télémédecine.

Malheureusement, aucune de ces stations n'a fonctionné correctement avec les équipements installés, car l'**opérateur Outremer Télécom** n'a pas réussi à remplir sa mission de maintenance (très nombreuses pannes avec de longues interruptions de service). De plus, la capacité satellitaire devenait trop onéreuse en termes de fonctionnement.

Face à cette incapacité et pour respecter les préconisations de son Schéma directeur des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), élaboré en 2004, **la Région Guyane a décidé de lancer en 2005 son réseau d'initiative publique** au sens de l'article L.1425-1 du **Code général des collectivités territoriales en tant « qu'opérateur d'opérateurs »** (*les capacités des réseaux de communications électroniques établis dans les départements d'outre-mer par les collectivités territoriales et leurs groupements, sont mis à disposition de tout opérateur de communications électroniques déclaré auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes qui en fait la demande, à un tarif de mise à disposition orienté vers les coûts, selon des modalités transparentes et non discriminatoires*).

Suite à **une première consultation infructueuse**, négociée avec le groupement **Outremer Télécom et Sogetrel**, la collectivité régionale a dû relancer son marché, qui a été remporté **en décembre 2006 par le groupement Médiaserv/Sogetrel**.

**Le contrat de concession avec ce groupement, devenu société ad'hoc Guyane Numérique SAS, a été signé le 15 janvier 2007.**

Le délégataire devait réaliser le réseau régional de communications électroniques à haut débit sur 45 sites (22 communes + 23 bassins de vie), sur une période de 24 mois **à la notification de son contrat (1<sup>er</sup> mars 2007), soit une livraison prévue le 1er mars 2009.**

**Les retards pris pour la livraison de ce réseau sont multiples :**

- Spécificité de l'étendue du territoire ;
- Délais des démarches administratives (autorisations des communes pour la localisation des sites) ;
- Sous-estimation des coûts de transports (pirogue ou hélicoptère) ;
- Démarrage tardif des travaux;
- Difficultés de coordination entre la société délégataire et ses sous-traitants.

Aussi, face aux très importants retards constatés et aux non réponses de lettres de mises en demeure, l'assemblée délibérante, à l'issue d'une première menace en octobre 2009, a décidé, en février 2010, d'accorder un délai supplémentaire pour la réalisation des travaux au 31 juillet 2010.

**Parallèlement, la Région Guyane a exercé son pouvoir de contrôle sur le délégataire et a été amenée à envisager d'exercer son pouvoir de coercition.**

Cette action a été dictée par trois impératifs :

- Amener le délégataire à remplir toutes ses obligations contractuelles ;
- Achever au mieux le réseau pour satisfaire le plus rapidement possible les besoins des usagers ;
- Veiller à la bonne utilisation des deniers publics, à ce jour, **5 426 553 euros de subventions d'investissement ont été versées au délégataire sur un total de 12 450 000 euros.**

Pour ce faire, elle a imposé, en mars 2010, des sanctions pécuniaires relatives à des pénalités de retard. Cinq mises en demeure, accompagnées de titres exécutoires, ont été adressées au délégataire pour un montant total de pénalités de 16 875 886 euros plafonné. Elles concernent **5 types d'équipements distincts :**

- Hub régional satellite ;
- 16 DSLAM ;
- 32 bornes WIFI ;
- 16 stations satellites ;
- 1 STM1 au câble Américas II.

### **Etat d'avancement des travaux**

Soulignons qu'en février 2010, lors du dernier comité de pilotage, le délégataire a dressé le bilan de travaux suivants :

Génie civil

- 34,6 km sur 37,8km au total de réalisé ; soit 91.5% ;
- 19 tronçons sur 22 réceptionnés ; soit 86% ;
- 11 dalles techniques NRA réalisées et réceptionnées ; soit 79% ;
- 7 DOE remis par Sogetrel au délégataire.

Fibre Optique

- Interconnexions entre réseau EDF/ARTERIA (2 paires) Cayenne-Kourou et le réseau FO de Guyane Numérique. Réception effectuée le 15 Septembre 2009 ;
- Réseau optique ARTERIA opérationnel à l'exception de l'interconnexion de Montsinéry (travaux en cours - convention de passage chez TDF) ;
- 36km de fibre optique posée sur 40 km au total ; soit 90%
- 19 tronçons où la fibre optique est portée 86,3% ;
- 12 tronçons réceptionnés sur 22 au total ; soit 54% ;

Satellite

- 3/16 stations opérationnelles - **Maripasoula, Kaw et Grand-Santi**.
- Réception initiale des sites de **Kaw et Grand-Santi** effectué.
- **Prévision mars-avril 2010** : Papaïchton, Mayman, Camopi, Antecum-Pata, Pedima, Apagui, Mofina.

NRA (dégrouvés par France Télécom)

(réceptions initiales effectuées le 22/02/10)

- **NRA Cayenne** ouvert à la commercialisation depuis Décembre 2009. (42% des lignes) ;
- **NRA Rémire, Montjoly, Larivot** ouverts à la commercialisation depuis le 16 Février 2010.
- **Prévision Mars-Avril 2010** : Matoury, Soula, Tonate - prévision réception initiale pour Mars. Montsinéry (attente de dessaturation). Installation en Mars des baies de St Georges, Régina et Iracoubo.

Faisceaux Hertziens (à déployer)

- Mana-Saint-Laurent, Mana-Javouhey et Saint-Laurent - Saint-Laurent Bourg.
- 10 liaisons FH validées.
- Identification des 2 sites entre Régina et Saint-Georges.
- Démarrage construction de Trois Palétuviers et de Tampak.



Le Directeur de Cabinet  
**Marie-Joseph PINVILLE**